

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale
Sud Luberon

Séance du 8 avril 2021

Date de convocation : 30 mars 2021
Date d'affichage : 30 mars 2021

NOMBRE DE MEMBRES :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 26
Nombre de voix exprimé : 36

L'an deux mille vingt et un et le huit avril,

À vingt heures, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Robert TCHOBDRENOVITCH, Président,

Présents : Robert Tchobdrenovitch, Pierre Auboïs, Emilie Bastié, François Bonnet, Jean-Luc Borel, Jean-Marc Brabant, Romain Brette, Alain de Villebonne, Rose-Marie Dumontier, Mylène Garcin, Valérie Grange, Marc Jaubert, Alain Gueydon, Geneviève Jean, Samantha Khalizoff, Franck Laroche, Jean-François Lovisolo, Nathalie Lebouc, Eve Maurel, Karine Mouret, Michel Partage, Béatrice Paumier-Lallemand, Grégory Risbourg, Nicolas Salerno, Catherine Serra et Michel Simos

Procurations de : Géraud de Sabran Pontevès à Mylène Garcin, Marc Duval à Emilie Bastie, Josiane Giraudon à Catherine Serra, Alain Gouirand à Nathalie Lebouc, Brigitte Margailan à François Bonnet, Séverine Maugan-Curnier à Nicolas Salerno, Joëlle Richaud à Franck Laroche, Jean-Louis Robert à Robert Tchobdrenovitch, Richard Rouzet à Catherine Serra, Bernadette Vitale à Eve Maurel

Absents et excusés : Anne-Marie Dauphin, Philippe Egg, Jacques Natta, Josiane Panattoni, Mariane Domeizel

Madame Eve Maurel est nommée secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-035
Budget Annexe Parc d'Activités Le Revol – Vote du Budget Primitif 2021

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M14,

Vu la délibération n°2016-076 portant cession de lots 8-1 & 8-2 à la société GENETEC pour une surface de 4 242 m²

Vu la délibération n°2019-107 portant cession du lot 7-4 à la Mairie de La Tour d'Aigues pour une surface de 2 840 m²,

Vu la délibération n°2019-085 portant cession du lot 6-2 à la société SCI LEIC pour une surface de 1 243 m²,

Vu la délibération n°2019-108 portant cession des lots 3-1 & 3-2 à la société AGROASIS pour une surface de 3 200 m²,

Vu la délibération n°2021-019 portant approbation du compte administratif du budget annexe du Parc d'Activités Le Revol de l'exercice 2020,

Vu la délibération n°2021-024 actant du déroulé du débat d'orientation budgétaire,

Vu les statuts de COTELUB ;

Les élus communautaires sont appelés à se prononcer sur le vote du budget primitif du budget annexe du Parc d'Activités Le Revol pour l'année 2021 par chapitre globalisé, pour la section de fonctionnement et par chapitre d'opérations, pour la section d'investissements.

Considérant que les opérations de cession de terrain prévues au BP 2020 n'ont pas été encore été réalisées à ce jour et qu'elles sont à maintenir en prévision sur l'exercice 2021,

Considérant que ce budget est un budget établi hors taxe et qu'il y a lieu de tenir une comptabilité de stock,

Considérant que l'instruction budgétaire M14 permet des avances du budget général au budget annexe, mais que le produit généré supérieur au reste à rembourser sur l'avance consentie ne pourra être versé au budget général qu'une fois que le budget annexe sera clos ;

Considérant qu'un budget peut être voté en déséquilibre excédentaire sans qu'il soit entaché d'illégalité,

Après avoir rappelé que le budget annexe doit rembourser 141 814,71 € au budget général,

Monsieur le Président informe l'assemblée que le budget primitif de l'exercice 2021 se présente comme suit :

Pour la section de fonctionnement :

REVOL	PROPOSITION BP2021
DEPENSES FONCTIONNEMENT	
011 Charges à caractère général	100,00
042 - opérations d'ordre entre sections	106 928,24
023 - virement de section à section	0.00
TOTAL	107 028,24

REVOL	PROPOSITION BP2021
RECETTES FONCTIONNEMENT	
002 - Excédent de fonctionnement reporté	215 160,46
70-Produit des services du domaine	453 011,50
042 - opération d'ordre entre sections	106 928,24
TOTAL	775 100,28

Le budget 2020 présente un solde excédentaire de 668 071,96 € pour la section de fonctionnement.

REVOL	PROPOSITION BP2021
DEPENSES INVESTISSEMENT	
040 - Opérations d'ordre entre sections	106 928,24
TOTAL	106 928,24

REVOL	PROPOSITION BP2021
RECETTES INVESTISSEMENT	
001 – Excédent d'investissement reporté	34 886,47
021-Virement section à section	0.00
040 - Opérations d'ordre entre sections	106 928,24
TOTAL	141 814,71

La section d'investissement présente un solde excédentaire pour un montant de 34 886,47 €.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- De voter par nature le budget primitif du Budget Annexe du Parc d'Activités Le Revol pour l'année 2021 :
 - ✓ Pour la section de fonctionnement au niveau des chapitres globalisés ;
 - ✓ Pour la section d'investissement :
 - Au niveau des chapitres,
 - Au niveau des chapitres « opérations d'équipement »
- D'adopter le budget primitif du Budget Annexe du Parc d'Activités Le Revol pour l'année 2021 tel qu'il a été présenté ci-dessus,

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- **Vote** par nature le budget primitif du Budget Annexe du Parc d'Activités Le Revol pour l'année 2021 :
 - ✓ Pour la section de fonctionnement au niveau des chapitres globalisés ;
 - ✓ Pour la section d'investissement :
 - Au niveau des chapitres,
 - Au niveau des chapitres « opérations d'équipement »
- **Adopte** le budget primitif du Budget Annexe du Parc d'Activités Le Revol pour l'année 2021 tel qu'il a été présenté ci-dessus par Monsieur le Président.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Par :
36 voix POUR
UNANIMITE des suffrages exprimés

Robert TCHOBDRENOVITCH
Président

